

- CINÉMA(/CINEMA,58) + MUSIQUE(/MUSIQUE,59)**  
**+ LIVRES(/LIVRES,60) + SCÈNES(/THEATRE,28)**  
**+ ARTS(/ARTS,99964) + IMAGES(/IMAGES,100296)**  
**+ LIFESTYLE(/VOUS,15) + MODE(/MODE,99924)**  
**+ BEAUTÉ(/BEAUTE,100215) + FOOD(/FOOD,100293)**

HISTOIRE

# L'ABBÉ ACCULÉ ET L'HÉRÉTIQUE ÉROTIQUE

Par Jean-Yves GRENIER (<http://www.liberation.fr/auteur/5350-jean-yves-grenier>)

— 8 mars 2017 à 19:06

Jean-Raymond Fanlo retrace l'affaire des possessions d'Aix-en-Provence en 1610 et analyse les implications politiques d'un procès retentissant.

En 1604, Madeleine de Demandolx, une jeune aristocrate de 13 ans, entre aux ursulines à Marseille. Au couvent l'attend une vie rude, dédiée aux offices et à la prière, remplie d'humilité voire d'humiliations. Il est bien probable que la réclusion d'une si jeune fille soit la

conséquence de l'impossibilité pour sa famille de financer la dot nécessaire à son mariage. Mais Madeleine n'a pas la vocation, elle est dépressive et ne s'alimente pas. Le 21 décembre 1609, elle brise un crucifix et, en mai 1610, un prêtre et un médecin venus l'examiner posent sans hésiter un diagnostic de possession diabolique. Les tentatives d'exorcisme se multiplient, quotidiennes, parfois répétées plusieurs fois par jour.

Pour une Eglise catholique traumatisée, qui cherche avec difficulté à se reconstruire après les guerres de Religion, l'affaire est grave. Le comportement de Madeleine inquiète un clergé toujours perturbé par le féminin, à la fois source de rébellion et trop faible pour ne pas être une victime facile face aux entreprises du démon. Il faut donc un coupable. Ce sera l'abbé Gaufridy, son confesseur, qui lui rend de fréquentes visites. Jean-Raymond Fanlo le suggère, des sentiments ont pu se nouer entre eux, une certaine intimité et des «*familiarités*» se sont sans doute manifestées, comme cela pouvait se produire entre un prêtre et sa pénitente. Interrogée, Madeleine cède rapidement et accuse Gaufridy. Des aveux sont extorqués à ce dernier, désarçonné par le constat (imaginaire) fait par des médecins de la présence de marques sur son corps, preuve objective de son commerce avec le diable. Il avoue ainsi avoir à de nombreuses reprises abusé de Madeleine après s'être donné au diable qu'il «*portait toujours [...] sur le pouce de la main gauche afin qu'il m'assistât toujours*».

Après avoir un temps récusé toute soumission démoniaque, Madeleine accepte de jouer le rôle de possédée qu'on lui proposait. Pour les prêtres, ce rôle «*permet de mettre en lumière le mal enfoui, il exhibe la femme comme incarnation de la faute, il donne un formidable pouvoir de nommer, d'interpréter puis de guérir*». Pour elle, feindre l'état de possession diabolique

l'autorise à exprimer aussi bien sa colère que ses fantasmes sexuels lors des interrogatoires, tout en se conformant à la volonté des prêtres.

Le procès qui s'ensuivit condamna à mort l'abbé Gaufridy, brûlé à Aix-en-Provence le 30 avril 1611. Sentence inévitable puisqu'aucun des témoins à décharge ne pouvait être considéré comme crédible, tous étant susceptibles aux yeux des juges d'avoir été soumis par l'abbé à la volonté du diable. Dès lors qu'elle est admise par tous, remarque finement Jean-Raymond Fanlo, «*la démonologie est paranoïaque*». Mais pourquoi un procès, d'autant plus retentissant qu'il a lieu à Aix-en-Provence, ville parlementaire ? Cette visibilité recherchée témoigne d'une stratégie politique. Au lendemain de l'assassinat d'Henri IV, il s'agit de mobiliser les institutions pénales de la monarchie contre le diable, et du même coup de sacraliser le roi et la royauté, préalable à l'instauration d'une monarchie de droit divin qui s'affirme au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Une mystique de l'Etat est donc au bout du procès, avec à son service un catholicisme épuré, à moins que ce ne soit l'inverse. Quant à Madeleine, jouet innocent de ces manipulations politiques, quoique condamnée à la réclusion perpétuelle, elle ne reste que dix-huit mois en prison. Elle mène ensuite une double vie, continuant à pratiquer cette «*mauvaise foi*» apprise lors des interrogatoires, alternant une vie de sainte avec d'authentiques pénitences et des relations douteuses avec des prêtres de passage.

Jean-Yves GRENIER (<http://www.liberation.fr/auteur/5350-jean-yves-grenier>)

**Jean-Raymond Fanlo *L'évangile du démon : La possession diabolique d'Aix-en-Provence (1610-1611)*, Champ Vallon, 336 pp., 27 €.**